

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR
Direction générale adjointe aménagement et développement
28028 CHARTRES CEDEX

MAIRIE DE GUAINVILLE
377 rue du Bourg
28260 GUAINVILLE

Arrêté SMR n° 2021-245

Arrêté portant interdiction de la circulation de 08 h 00 à 18 h 00 sur la RD 301/4 sur le territoire de la commune de GUAINVILLE, durant 1 jour dans la période du 06 au 12 mai 2021, en raison du remplacement d'isolateurs d'ancrage

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
D'EURE-ET-LOIR**

LE MAIRE DE GUAINVILLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L3221-4,
VU le Code de la Route, notamment les articles R110-1, R110-2, R411-8 et R411-25,
VU l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les instructions ministérielles modifiées qui en découlent (livre I – 4^{ème} partie – signalisation de prescription, Livre I - huitième partie - signalisation temporaire),
VU l'arrêté n° AR20210312-048 en date du 12 mars 2021 du Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir portant délégation de signature à M. Thierry ANGOULVANT, Directeur des infrastructures,

Considérant que pour permettre le remplacement d'isolateurs d'ancrage, il y a lieu d'interdire la circulation routière sur la RD 301/4, sur le territoire de la commune de GUAINVILLE (en partie en agglomération),

Sur proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,
Sur proposition de Madame le Maire de GUAINVILLE,

ARRETEMENT

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera interdite de 08 h 00 à 18 h 00 sur la RD 301/4 de l'intersection avec la voie communale des Fontaines à l'intersection avec la RD 301/5, lieudit «Le Vieux Château» à GUAINVILLE, durant 1 jour dans la période du 06 mai au 12 mai 2021.

L'accès aux propriétés riveraines ainsi que celui des véhicules de police et de secours sera maintenu depuis les extrémités de la section déviée, le chantier formant cependant un obstacle infranchissable.

ARTICLE 2 : Pendant cette interdiction, la circulation des véhicules sera déviée par la voie communale des Fontaines, la RD 115/2 et la RD 301/5, dans les deux sens de circulation.

ARTICLE 3 : La signalisation de chantier et de déviation sera établie conformément aux dispositions décrites dans le «manuel du chef de chantier», signalisation temporaire -routes bidirectionnelles- et sera mise en place par ENEDIS.

ENEDIS sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut de signalisation ou d'une insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie, par affichage sur les lieux.

ARTICLE 5 : Ces dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective des travaux par la levée de la signalisation.

ARTICLE 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 8 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Conseil départemental,

Mme la Directrice générale des services départementaux d'Eure-et-Loir,

Mme le Maire de GUAINVILLE,

M. le Directeur de ENEDIS, 115 rue de Sours, 28000 CHARTRES,

M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie, rue du Maréchal Leclerc, 28110 LUCE.

Fait à CHARTRES, le 28 avril 2021
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Par déléation,
Le Directeur des infrastructures




Thierry ANGOULVANT

Fait à GUAINVILLE, le 03 MAI-2021
LE MAIRE



Une copie est transmise pour information et à toutes fins utiles à :

Agence départementale d'ingénierie et d'infrastructures du Drouais Thymerais,
M. le Président de l'Agglo du Pays de Dreux, 4 rue de Châteaudun, 28103 DREUX CEDEX,
M. le Colonel, commandant le C.O.D.I.S., 7 rue Vincent Chevard, 28000 CHARTRES,
M. le Directeur de TRANSDEV Eure-et-Loir, 9 rue Jean Rostand, 28300 MAINVILLIERS.